AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-2-7-76218892

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE"
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX - B.P. 355 - 62005 ARRAS - Tél. : 21.04.21

Rég. recettes Dir. Dép. Agric.
13, Grand-Place - 62022 ARRAS
C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL
50 F

BULLETIN N° 68 - 29 JUIN 1976

GRANDES CULTURES

PUCERONS DES CEREALES

En raison des très fortes chaleurs leur vitesse de multiplication est réduite. De plus les blés atteignent ou ont dépassé le stade laiteux-début pâteux à partir duquel ils ne peuvent plus assurer la subsistance des pucerons et ceux-ci ont tendance à quitter la culture.

Dans la majorité des cas, les populations sont stabilisées ou même en régression et le stade du blé ne justifie plus une intervention.

Seules les cultures en situation privilégiée du point de vue alimentation en eau et ayant un stade moins avancé peuvent encore rentabiliser un traitement à condition que celui-ci soit fait rapidement si le seuil d'intervention est atteint.

NOCTUELLES SUR BETTERAVES ET CULTURES DIVERSES (CHOUX, ENDIVES, etc...)

Les larves de ces ravageurs sont les chenilles de papillons à moeurs nocturnes dont il existe plusieurs espèces dont les invasions sont très irrégulières puisqu'elles sont fonction des migrations saisonnières et des vols des adultes. Ces derniers se produisent souvent en Juillet-Août tout au moins pour les espèces destructrices du feuillage.

Les dégâts sont souvent localisés mais peuvent être parfois très graves. Ils sont occasionnés par les chenilles de couleur verte ou grisequi par leurs morsures peuvent endommager plus ou moins gravement ou même sectionner le collet des plantes. Les feuilles peuvent aussi être coupées ou presque totalement dévorées à l'exception des nervures principales.

Les chenilles sont assez difficiles à observer dans la journée car elles s'abritent des fortes chaleurs et ressortent à la fraîcheur de la nuit, mais les dégâts sont assez caractéristiques

Rappelons que seules les jeunes chenilles aux premiers stades (jusqu'à 1 à 2 cm) sont assez sensibles aux insecticides alors que les chenilles agées le sont peu.

Il importe d'observer attentivement les cultures de betteraves et autres plantes afin de pouvoir intervenir éventuellement avant que des dégâts sérieux ne soient réalisés sur des plantes à végétation déjà limitée.

Utiliser l'un ou l'autre des produits ci-après sur le feuillage :

- Carbaryl : 100 g de matière active/hl ;
- Endosulfan : 200 g " " " ;
- Lindane : 400 g à 500 g " " " ;
- Toxaphène : 400 g à 500 g " " " ;
- Méthomyl : 150 g à 200 g " " ;
- Trichlorfon : 200 g " " " ;

Il existe aussi des formulations mettant en oeuvre des associations de produits tels : Parathion éthyl + endosulfan ou Parathion + lindane qui peuvent se montrer intéressantes.

.../...

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-PICARDIE DIRECTEUR-GÉRANT : P. JOURNET

Il est indispensable d'effectuer une pulvérisation abondante du feuillage (au moins 1 000 l de bouillie à l'ha) et d'intervenir tard le soir, après les heures chaudes de la journée.

En cas de forte concentration de noctuelles, il peut être intéressant de recourir en plus de la pulvérisation à l'utilisation de granulés à base de chlorpyriphos ou de phoxine à enfouir dans le sol.

ARBORICULTURE FRUITIERE

Cette sécheresse exceptionnelle provoque d'une part l'apparition de parasites inhabituels dans de nombreux vergers (Psylles, pucerons lanigères), d'autre part, augmente considérablement leur prolificité.

Pour ces raisons, il faut être particulièrement attentif et observer presque quotidiennement les vergers afin de suivre l'évolution du parasitisme.

On devra observer plus particulièrement les pousses et vérifier que l'on ne trouve pas les ennemis suivants :

- LES PSYLLES SUR POIRIER :

Leur développement semble s'étendre à de nombreux vergers et ceci dans tous les départements. Pour l'observation et la lutte, voyez le dernier bulletin.

- PUCERONS VERTS et PUCERONS CENDRES SUR POMMIER :

- PUCERONS MAUVES SUR POIRIER :

- PUCERONS LANIGERES SUR POMMIER :

Observez bien le tronc et les rameaux des arbres en écartant le feuillage. Les matières actives efficaces contre ce ravageur sont : - le vamidothion : 500 g/ha,
- le pirimicarbe : 375 g/ha.

- CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES :

La situation est la même que celle décrite dans le dernier bulletin.

- ARAIGNEES ROUGES :

Renouveler les traitements si cela est nécessaire en prenant soin de changer de matière active. L'intervention se justifie lorsque 3 feuilles sur quatre sont habitées.

- TAVELURE :

Le danger de contamination demeure en cas de précipitation. Traiter "en stop" immédiatement après une pluie.

Remarque : si l'on pratique l'irrigation, il faut veiller à être protégé (à 20 °, 5 heures suffisent pour provoquer une contamination). Traiter "en stop" avec un systémique type bénonyl, méthylthiophanate après l'arrosage. Ne pas retarder à plus de trois jours le traitement.

- OIDIUM :

Maintenir la protection.

CULTURES LEGUMIERES

HARICOT :

On rencontre assez couramment dans les cultures :
Le PUCERON NOIR de la FEVE et le PUCERON VERT du POIS : ces insectes vecteurs de virus doivent être combattus s'ils se trouvent présents en assez grand nombre.

En raison de la sécheresse, on peut craindre de fortes pullulations de Tetranyques. Ces acariens jaunâtres dessèchent le limbe par petites plaques pouvant entrainer la mort de la plante. Il ne faut pas confondre ces symptômes avec ceux d'une carence en manganèse. On utilisera pour les détruire des acaricides spécifiques homologués pour les cultures légumières.

POIS :

On remarque toujours la présence de manière variable selon les variétés des Thrips et des Pucerons. Il faut surveiller leur évolution. Lutte : Voir le dernier bulletin.

Les Ingénieurs Chargés des Avertissements Agricoles - Le Chef de la Circonscription
A. DROUHARD - G. CONCE - S. LAFON Phytosanitaire C. SCHOUTTETEN

C.P.P.A.P. N° 533 A.D.

Nous publions ci-dessous, une note d'information rédigée par l'I.T.C.F. avec le concours de l'I.N.R.A. :

POSSIBILITES D'UTILISATION DES CEREALES SUR PIEDS

POUR L'ALIMENTATION DES ANIMAUX

La sécheresse du printemps amène certains éleveurs à envisager l'utilisation en vert des céréales pour l'alimentation animale.

Voici indiquée ci-dessous, les précautions à prendre pour une telle utilisation, compte tenu, notamment, des traitements pesticides effectués.

I - INFLUENCE DES TRAITEMENTS PESTICIDES

Les données concernant les possibilités de faire consommer par des animaux des céréales traitées avec des pesticides (insecticides, nerbicides, fongicides) sont encore fragmentaires (1).

Des études se poursuivent actuellement en vue de préciser le risque encouru selon le type de produit et le délai entre le traitement et la récolte. Nous pouvons d'ores et déjà fournir les indications suivantes :

1° - Insecticides :

Compte tenu de la présence éventuelle de résidus et de la forte toxicité de ces produits, les parcelles traitées depuis moins de trois semaines ne peuvent en aucun cas être utilisées en vert pour l'alimentation animale,
que ce soit par pâturage direct ou en ensilage.

2° Herbicides :

Les parcelles traitées :
peuvent être pâturées ou ensilées après un délai de 3 semaines intervenant entre l'application et la récolte.

3° Fongicides :

Il n'existe pas avec ces produits de risques notables de toxicité sur les animaux.
Les parcelles traitées :

a) - peuvent être utilisées en vert, par pâturage ou en distribution à l'auge,

b) - ne doivent pas être conservées par ensilage. L'obtention d'un pH suffisamment bas pourrait être compromis par l'action des fongicides sur les bactéries fermentaires.

---

(1) - Rappelons cependant que les grains provenant des parcelles traitées peuvent sans aucun danger être utilisés par les animaux pourvu que les applications aient été réalisées selon les techniques préconisées (produits, doses, époques d'emploi).

.../...

II - PATURAGE

Les céréales sur pied peuvent être pâturées moyennant le respect d'un certain nombre de prescriptions :

1° - Respecter les règles d'interdiction concernant certains traitements pesticides déjà énoncées ci-dessus.

2° - Assurer une transition alimentaire suffisante entre l'utilisation de rations à base de cultures fourragères classiques et l'utilisation des céréales sur pied. Cette transition est d'autant plus impérative que le bétail a été sous-alimenté durant les semaines précédentes.

3° - Ne plus faire pâturer d'orge et escourgeon au stade végétatif actuel, compte tenu des risques d'ulcères sur les glandes salivaires et plus généralement de lésions des muqueuses de l'appareil bucal, risques dus à la présence des barbes caractérisant ces céréales.

4° - Pratiquer un pâturage rationné ; des animaux lâchés dans un champ de céréales risquent des accidents digestifs pouvant entraîner la mort. Ces accidents sont dus à une consommation excessive d'épis.

5° - La complémentation azotée et minérale doit être la même que pour un maïs ensilage.

6° - La production de lait couverte par la ration de base sera faible (2 à 6 litres) : il faut complémenter en énergie.

III - ENSILAGE

Les céréales sur pied peuvent être ensilées (céréales dites immatures) moyennant le respect d'un certain nombre de prescriptions :

1° - Comme dans le cas précédent : respecter les règles d'interdiction concernant certains traitements pesticides déjà énoncés ci-dessus.

2° - Récolter la céréale sur pied avec les mêmes précautions que pour du fourrage préfané :

- Hacher fin (emploi exclusif des machines équipées de tambours hacheurs),

- Bien répartir et tasser soigneusement l'ensilage,

- Terminer rapidement le silo (2 jours maximum),

- Fermer hermétiquement à l'aide d'une bache en plastique.

3° - Ne plus ensiler des céréales au delà d'une teneur en matière sèche de 35-40 %, soit 3 à 4 semaines après épiaison environ (stade pâteux) car les risques de mauvaises conservation augmentent de façon considérable.

Il est alors préférable de récolter séparément grain et paille, à maturité, à l'époque habituelle de la moisson.

(Tout accident est à signaler au Bureau Régional Picardie de l'I.T.C.F. GREMEVILLERS - 60380 - SONGEONS , qui enverra une fiche de renseignements à remplir).

. . . / . . .